

UE 1.2S2
Définitions de la santé publique

Définition de Charles-Edward WINSLOW, en 1923
(Bactériologiste Américain, expert en santé publique)

« La santé publique est la science et l'art de prévenir les maladies, d'améliorer, de prolonger la vie, la santé et la vitalité mentale et physique des individus par le moyen d'une action collective concertée visant à assainir le milieu, à lutter contre les maladies qui présentent une importance sociale, à enseigner à l'individu les règles de l'hygiène personnelle, à organiser des services médicaux et infirmiers en vue du diagnostic précoce et du traitement préventif des maladies, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures sociales propres à assurer à chaque individu de la collectivité un niveau de vie compatible avec le maintien de la Santé, l'objet final étant de permettre à chaque individu de jouir de son droit inné à la santé et à la longévité. »

En somme :

La santé publique est la science et l'art de :

- **prévenir les maladies**
- **améliorer et prolonger la vie, la santé, la vitalité mentale et physique**

Ses actions visent à :

- **assainir le milieu (eau potable, assainissement...)**
- **lutter contre les maladies (prophylaxie des grandes épidémies)**
- **enseigner les règles d'hygiène (bucco-dentaire, lavage des mains)**
- **organiser des services médicaux et infirmiers pour mettre en place :**
 - **un diagnostic précoce (dépistage de pathologies telles que le cancer colorectal, le cancer du sein...)**
 - **un traitement préventif**
 - **un accès à un niveau de vie compatible avec le maintien en santé**

Objectif global : permettre à chaque individu de jouir de son droit inné à la santé et à la longévité.

Définition de l'OMS (1952)

En 1952, l'OMS définit la **santé publique** comme la science et l'art de prévenir les maladies, de prolonger la vie et d'améliorer la santé physique et mentale à un niveau individuel et collectif. Le champ d'action de la santé publique inclut tous les systèmes de promotion de la santé, de prévention des maladies, de lutte contre la maladie (médecine et soins) et de réadaptation.

La santé publique est aussi une **question sociale** : les maladies ont une histoire et une influence sur la société, toutes les catégories de la population n'ont pas le même rapport à elles, et les politiques sanitaires diffèrent selon les pays.

[Tapez ici]

Julio FRENK (OMS), en 1992

(Médecin Mexicain. En 1998, nommé directeur exécutif de l'OMS)

La santé publique « comprend les efforts systématiques faits pour identifier les besoins en santé et pour organiser l'ensemble des services pour une communauté donnée. Elle inclut donc les processus d'information requis pour caractériser l'état de santé d'une population et l'étude de la réponse sociale adaptée à celle-ci, en particulier la façon de cette réponse est structurée dans le système de santé »

Bourdillon, Brücker, Tabuteau, en 2007

Monsieur Brücker est un médecin de santé publique Français et directeur de l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire)

François Bourdillon est médecin spécialiste en santé publique, président de la SFSP (Société Française de Santé Publique)

Didier Tabuteau est spécialiste des questions de santé et de sécurité sociale (chaire aux sciences politiques)

La santé publique est un ensemble de savoirs, de savoir-faire, de pratiques et de règles juridiques qui visent à connaître, à expliquer, à préserver, à protéger et à promouvoir l'état de santé des personnes.

La santé publique repose sur les connaissances de l'ensemble des disciplines médicales, de l'épidémiologie, des biostatistiques et des sciences sociales, économiques, juridiques et humaines. Ses domaines d'études, de recherche et d'intervention sont perpétuellement renouvelés en fonction des évolutions sanitaires et sociales.

Benjamin DISRAELI (1804-1881)

(Homme d'état britannique)

La santé publique est fondement où reposent le bonheur du peuple et la puissance de l'état...c'est pourquoi j'estime que la santé publique est le premier devoir de l'homme d'état.

Le problème de santé publique

Un problème de santé publique définit comme un problème qui remet en cause le bien-être et la santé de la population de par son importance épidémiologique.

« On ne peut parler de problème de santé publique qu'à partir du moment où un certain nombre de critères sont présents, notamment deux principaux : **la fréquence** et **la gravité**. Un problème de santé fréquent et grave sera considéré comme un problème de santé publique mais un problème peu fréquent et tout aussi grave pourra l'être également. Les autres critères qui entrent en ligne de compte sont notamment **les conséquences sur le système de soins**. »

Petit précis de santé publique, Lamarre, 2007, P19